



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Groupe de travail conjoint FAO/CEE sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières

Quarante-quatrième session

Genève, 31 mai-2 juin 2023

Point 5 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

Orientations concernant les domaines d'activité

Domaine d'activité 1 : Données, suivi, établissement de rapports et évaluation et Domaine d'activité 2 : Concertation et conseils sur les politiques à mener

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations sur les activités menées depuis mars 2022 par le secrétariat dans les domaines suivants : « Données, suivi, établissement de rapports et évaluation » et « Concertation et conseils sur les politiques à mener ». L'objectif est d'attirer l'attention du Groupe de travail conjoint sur des questions précises pour lesquelles des orientations sont nécessaires. Le secrétariat communiquera, pour observations et avis, des informations sur les activités qu'il est prévu de mener en 2024 dans chacun de ces domaines.

Le présent document est soumis conformément au document ECE/TIM/2021/2-FO:EFC/2021/2 (annexe II, sect. I).



I. Ressources forestières

A. Collecte de données et suivi

1. Évaluation des ressources forestières mondiales/questionnaire commun sur les ressources forestières

1. La Section conjointe de la forêt et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (ci-après « la Section conjointe ») coopère avec le secrétariat de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (ci-après « l'Évaluation ») de la FAO dans le cadre des travaux préparatoires du cycle 2025 de l'Évaluation. Elle a aidé le secrétariat de l'Évaluation à mettre au point le formulaire de présentation de rapports sur les forêts primaires et à améliorer la définition des dommages et des perturbations causés aux forêts.

2. La Section conjointe continuera de coopérer avec le secrétariat de l'Évaluation en lui apportant son soutien dans le cadre du cycle 2025 de l'Évaluation. Elle apportera notamment une contribution de fond à l'élaboration de formulaires et d'outils d'établissement de rapports, en appuyant les consultations d'experts organisées par la FAO à l'intention de correspondants nationaux de la région de la CEE et en participant aux travaux du Groupe consultatif de l'Évaluation 2025.

2. Collecte, à l'échelle européenne, par Forest Europe, la CEE et la FAO de données sur la gestion durable des forêts

3. Le cycle 2025 (2021-2025) de la collecte, à l'échelle européenne, de données sur les forêts et la gestion durable des forêts est organisé conjointement par la CEE, la FAO et Forest Europe. Les travaux préparatoires réalisés par la CEE et la FAO en 2022 et 2023 consistaient essentiellement à actualiser le questionnaire paneuropéen et à mettre au point une interface numérique de communication et de collecte de données. Les données communiquées pour le cycle 2020 seront préalablement introduites dans la plateforme paneuropéenne 2025, laquelle sera coordonnée avec la plateforme de données consacrée à l'Évaluation de la FAO.

4. La Section conjointe remercie les Gouvernements suédois et suisse pour leur appui financier à la création de l'interface numérique, en vue du cycle de présentation de rapports 2025. Toutefois, au moment de la rédaction du présent document, le manque de soutien supplémentaire, financier ou en nature, à la mise en œuvre des étapes suivantes compromet la capacité de la CEE à poursuivre le processus.

3. Principales activités prévues pour 2023 et 2024 concernant la collecte, la validation et la diffusion de statistiques sur les ressources forestières, les fonctions et services liés aux forêts, les progrès réalisés dans le domaine de la gestion durable des forêts et la contribution du secteur forestier à une économie durable

5. La Section conjointe entend organiser les principales activités ci-après en matière de collecte et de suivi des données sur les ressources forestières :

a) Établissement de rapports dans le cadre de l'Évaluation et du questionnaire commun sur les ressources forestières – coopération avec la FAO et d'autres partenaires du questionnaire commun, concernant la collecte de données pour le cycle de présentation de rapports de 2025 ;

b) Collecte conjointe de données sur les forêts, à l'échelle européenne – coopération avec Forest Europe et le secrétariat de l'Évaluation aux fins de l'achèvement de la collecte de données en vue du cycle de présentation de rapports de 2025 (sous réserve de la disponibilité de fonds) ;

c) Préparatifs du prochain cycle de présentation de rapports sur la propriété forestière dans la région de la CEE ;

d) Élaboration d'un document de réflexion sur une proposition relative à l'établissement de rapports sur les dommages et les perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE.

B. Évaluation et présentation de rapports

1. Évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts

6. La Section conjointe a poursuivi ses travaux sur le projet d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE. L'équipe d'auteurs a achevé l'analyse et les chapitres principaux de l'étude. Les recommandations finales font l'objet d'un dernier examen. L'étude devrait être publiée à l'automne 2023.

7. La Section conjointe et le Ministère autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau ont coorganisé en septembre 2022 un colloque scientifique et technique sur l'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE¹, qui s'est tenu à l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie de Vienne. À cette occasion, l'accent a été mis sur les principales conclusions préliminaires de l'étude, de même que sur les difficultés conceptuelles et techniques et sur les innovations en matière de surveillance, de notification et d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE.

8. La Section conjointe remercie les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Finlande pour leur soutien financier et en nature au projet.

2. Plateformes de données et de connaissances

9. Seule ou en coopération avec des organisations partenaires et des mécanismes, la Section conjointe rassemble des données sur l'état des forêts, leur gestion et leur utilisation, ainsi que des informations sur les produits et services forestiers de la région. Dans le cadre de ce processus, elle accélère l'élaboration d'outils visant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des données pour le public externe.

10. En collaboration avec des organisations partenaires et des experts, la Section conjointe a continué de tenir à jour ses bases de données, ses plateformes de connaissances et ses sites Web. On trouve parmi ces supports numériques « INForest »², « Joint pan-European dataset »³ (hébergé par la FAO), le module sur la foresterie⁴, qui figure dans la base de données statistiques de la CEE, ainsi que divers ensembles de données sur les produits du bois et la dendroénergie⁵.

11. En 2022, la Section conjointe a entrepris des travaux destinés à l'éclairer sur la situation actuelle et les perspectives en matière de collecte de données et de communication numérique. Les premières étapes, notamment l'établissement d'un bilan des activités liées aux données au sein de la Section conjointe et le recensement des éléments qui, appliqués concrètement, seraient porteurs d'améliorations considérables, servent de base à la définition de la stratégie à moyen et à long terme et des principaux objectifs des activités de collecte de données et de diffusion, ainsi qu'aux produits connexes.

12. La Section conjointe remercie le secrétariat de l'Évaluation et les experts pour leur coopération et leur soutien aux activités liées aux bases de données et aux sites Web susmentionnés.

3. Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts

13. L'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts a poursuivi ses travaux relatifs à l'établissement de rapports mondiaux et régionaux sur les forêts et à la gestion durable de celles-ci. Elle s'est réunie deux fois depuis la dernière session du Groupe de travail conjoint tenue en 2022.

¹ <https://unece.org/info/Forests/events/364295>.

² <https://forest-data.unece.org/>.

³ <https://fra-data.fao.org/assessments/panEuropean/2020/FE/home/overview>.

⁴ <https://w3.unece.org/PXWeb/en/Pivot/>.

⁵ <https://unece.org/forests/joint-wood-energy-enquiry>.

14. La première (trentième) réunion de l'Équipe de spécialistes s'est tenue sous une forme hybride le 28 septembre 2022 à l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie de Vienne⁶. Cette réunion, la première à être organisée en présentiel depuis 2019, a été l'occasion d'échanger des informations sur l'évolution des forêts dans la région et de débattre des projets d'établissement de rapports mondiaux et régionaux sur les forêts.

15. La deuxième (trente et unième) réunion de l'Équipe de spécialistes, tenue en ligne le 8 février 2023, visait à faciliter les préparatifs du cycle 2025 de collecte conjointe de données à l'échelle européenne⁷. L'objectif était d'examiner les modalités relatives à l'établissement de rapports sur les indicateurs liés aux dommages causés aux forêts et à la dégradation des forêts, et d'en débattre.

16. Le secrétariat de l'Équipe de spécialistes a tenu des réunions mensuelles avec le groupe de base de l'Équipe, composé du chef d'équipe, des adjoints et des coordonnateurs des groupes opérationnels (sur les dommages causés aux forêts et les banques de données sur les forêts).

4. Principales activités prévues pour 2023 et 2024 concernant l'évaluation de l'état des forêts et de la viabilité de la gestion forestière et l'établissement de rapports à ce sujet et suivi du rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

17. La Section conjointe a l'intention d'organiser les principales activités ci-après dans le domaine de l'évaluation des ressources forestières et de l'établissement de rapports :

- a) Achèvement de l'étude thématique relative à l'établissement de rapports internationaux sur les dommages et les perturbations causés aux forêts ;
- b) Élaboration du document de réflexion en vue de la communication des résultats du cycle de collecte de données 2025 pour la région de la CEE ;
- c) Mise à jour et développement d'INForest et d'autres plateformes et outils d'information sur les forêts ;
- d) Participation aux travaux du Groupe consultatif de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, qui relève de la FAO ;
- e) Appui aux travaux de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts, y compris organisation d'une ou de plusieurs réunions de l'Équipe.

C. Points clefs sur les ressources forestières : pour orientations et discussion

18. Le Groupe de travail conjoint est invité à :

- a) Prendre note des préparatifs en cours et des outils mis au point aux fins de l'établissement de rapports mondiaux et paneuropéens et à formuler des recommandations concernant les futurs travaux dans ce domaine ;
- b) Prendre note de la mise à jour des bases de données et sites Web connexes, tels que la plateforme des données relatives à l'Évaluation des ressources forestières, la base de données paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe, la plateforme de connaissances CEE/FAO INForest et la base de données statistiques de la CEE, et donner des conseils sur les activités de suivi qui pourraient être menées ;
- c) Examiner le projet relatif à l'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE, formuler des observations à cet égard et apporter une contribution aux futurs travaux dans ce domaine ;
- d) Donner des orientations en ce qui concerne les principales activités prévues et envisager de fournir un appui au secrétariat ainsi que des conseils sur les sources de financement possibles ;

⁶ <https://unece.org/forestry-timber/documents/2023/02/reports/tos-61-meeting-report-vienna-2022>.

⁷ <https://unece.org/forestry-timber/documents/2023/02/reports/report-2nd-31st-meeting-unecefao-team-specialists>.

e) Examiner les travaux de l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts et formuler des recommandations en la matière.

II. Production, commerce et consommation de produits forestiers

A. Collecte de données

1. Questionnaire commun sur le secteur forestier

19. Le taux de réponse enregistré dans le cadre de la collecte annuelle de données au moyen du questionnaire commun sur le secteur forestier était satisfaisant. Pour le questionnaire commun de 2021 (destiné à recueillir des données pour 2021), 42 réponses et 14 mises à jour ont été enregistrées (contre 45 réponses et 19 mises à jour en 2020). Ces données ont été publiées dans l'annexe statistique accompagnant la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2021-2022 sur le site Web de la CEE (novembre 2022) et au moyen de la Base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT) (décembre 2022). Le tableau 2 de l'annexe au présent document présente les résultats des réponses au questionnaire commun pour les vingt-cinq dernières années (en pourcentage).

20. Le nombre de points de données fournis est resté stable par rapport aux années précédentes. Des écarts ont été relevés dans quelques réponses par rapport aux données précédentes. Actuellement, le secrétariat utilise les données des correspondants nationaux et vérifie les divergences constatées par rapport à la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises des Nations Unies (COMTRADE) et aux données de la société Trade Data Monitor. Si les données de ces deux sources sont utilisées, elles sont indiquées comme étant des estimations.

2. Questionnaire sur les prévisions relatives au bois

21. Le questionnaire sur les prévisions relatives au bois vise à recueillir les prévisions pour l'année en cours et l'année suivante. Ces dernières permettent de fournir des informations lors de la réunion du Comité des forêts et de l'industrie forestière. Les prévisions de 21 pays ont été reçues en 2022. Le nombre de points de données est resté stable par rapport aux années précédentes. Les prévisions (21 tableaux) ont été mises à disposition lors de la réunion du Comité des forêts et de l'industrie forestière et publiées en ligne aux formats Excel et PDF.

22. Au cours des trois dernières années, les prévisions publiées contenaient uniquement des données provenant des pays ayant répondu au questionnaire. C'est pourquoi les quantités totales ne sont pas comparables à la production totale réelle telle qu'elle figure dans la Revue annuelle du marché des produits forestiers ou d'autres sources.

3. Bases de données sur les prix et flux commerciaux

23. La base de données sur les prix (67 séries chronologiques) a été mise à jour en juin 2022, puis en janvier 2023. Ces données sur les prix nationaux réels concernant un certain nombre d'assortiments bien précis sont mises à disposition par des sources publiques et privées qui les communiquent gratuitement à la Section conjointe. Les séries de données fournies concernent spécifiquement différents pays et produits.

24. Dans le cadre des travaux sur la Revue annuelle du marché des produits forestiers, la Section conjointe établit une série de tableaux sur les flux commerciaux qui montre les échanges (en valeur) pour huit produits principaux. Les flux entre les principaux exportateurs et importateurs y sont mis en évidence, par région. Les données sont tirées de COMTRADE. Les données de l'an dernier étant incomplètes, les tableaux des flux commerciaux indiquent une moyenne des deux années précédentes.

4. Questions sur le plan international

25. Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des produits forestiers a tenu une réunion hybride en février 2023. Il est composé de la CEE, la FAO, Eurostat et l'Organisation

internationale des bois tropicaux (OIBT) et assure conjointement la gestion du questionnaire commun.

26. Le Groupe de travail intersecrétariats a convenu que le questionnaire commun serait envoyé en avril 2023 afin de recueillir des données pour les années de référence 2021 et 2022, et qu'il serait intitulé « questionnaire commun sur le secteur forestier pour les données de 2022 ».

27. Le Groupe de travail intersecrétariats a également convenu d'inclure le bois lamellé-collé, le bois lamellé-croisé (CLT), les poutrelles composées et le lamibois dans les questionnaires communs 1 et 2 (QC 1 et QC 2), à compter du questionnaire commun pour les données de 2022. En outre, les codes de correspondance du questionnaire commun ont été mis à jour afin qu'ils concordent avec l'édition 2022 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé).

28. Après consultation de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie, le secrétariat s'est concerté avec la FAO et les correspondants nationaux en vue de présenter les propositions suivantes : 1) inclure l'oléorésine de pin ; et 2) contester la proposition de supprimer le code 45.02 (liège) dans le cadre de la révision du Système harmonisé en 2027.

B. Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie

29. La réunion inaugurale de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie s'est tenue les 29 et 30 avril 2022. L'Équipe de spécialistes a créé deux équipes spéciales : 1) une équipe sur l'extraction du bois, chargée : « d'examiner les statistiques relatives à l'extraction du bois aux fins de la diffusion d'informations et du recensement des lacunes et des incohérences dans les définitions et les méthodes employées » ; 2) une équipe sur le bois-énergie, chargée : « d'examiner les méthodes de collecte de données de manière à assurer le traitement plus efficace des questions de politique générale relatives à la chaîne d'approvisionnement du bois-énergie ».

30. L'équipe spéciale chargée des questions relatives à l'extraction du bois a mis au point un questionnaire qui lui permet de recenser les lacunes et les incohérences dans les définitions et les méthodes employées dans les statistiques sur l'extraction du bois (25 réponses reçues au 6 mars 2023). L'équipe spéciale chargée des questions relatives au bois-énergie a amorcé des consultations au sein de l'Équipe de spécialistes, l'objectif étant de recenser les thèmes et les questions de politique générale prioritaires, ainsi que les propositions de mesures à prendre pour les traiter, et de les soumettre à l'Équipe de spécialistes pour examen.

C. Principales activités prévues pour 2023 et 2024 en matière de collecte, de validation et de diffusion de statistiques sur la production, le commerce, la consommation et les prix des produits forestiers :

31. La Section conjointe a l'intention d'organiser les principales activités ci-après dans le domaine de la collecte de données sur les produits forestiers :

a) Participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du secteur forestier et à d'autres réunions internationales portant sur les données et les statistiques relatives aux produits forestiers ;

b) Organisation des réunions de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie et participation aux réunions des équipes spéciales constituées par celle-ci ;

c) Notification des délais de réponse : 19 mai 2023 pour le questionnaire commun sur le secteur forestier (données 2022) et 2 octobre 2023 pour le questionnaire sur les prévisions relatives au bois.

D. Points clefs relatifs à la collecte de données sur les produits forestiers : pour orientations et discussion

32. Le Groupe de travail conjoint est invité à :

a) Donner à l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie des orientations quant aux perspectives d'amélioration de la collecte et de la diffusion de données et aux priorités en la matière, y compris en ce qui concerne les activités des équipes spéciales ;

b) Prendre note des délais fixés pour la présentation de rapports sur le questionnaire commun sur le secteur forestier et le questionnaire sur les prévisions relatives au bois, ainsi que de la mise à jour de la structure et de l'intitulé du questionnaire commun sur le secteur forestier ;

c) Donner à la Section conjointe des indications concernant le type d'informations sur les réponses (qualité et quantité) au questionnaire commun qu'il serait utile de communiquer.

E. Évaluation du marché des produits forestiers

1. Revue annuelle du marché des produits forestiers

33. Une version préliminaire de la Revue annuelle du marché des produits forestiers (2021-2022) a été mise à la disposition des participants à la réunion du Comité des forêts et de l'industrie forestière en octobre 2022. Cette publication a servi de document de référence principal au débat sur les marchés tenu durant cette session.

34. La Section conjointe a procédé à une évaluation indépendante de la Revue annuelle du marché des produits forestiers en 2022. Cette étude, réalisée par un examinateur indépendant, avait pour objet d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et la viabilité de la Revue annuelle. Elle portait sur les activités menées en rapport avec cette publication pendant la période de 2018 à 2021. Le mandat et le rapport, ainsi que la réponse de l'administration à cette évaluation, ont été publiés sur le site Web de la CEE⁸. Les points essentiels seront présentés brièvement par la Section conjointe, dans son exposé au Groupe de travail conjoint.

2. Débat sur les marchés

35. La Section conjointe a pu organiser une séance de trois heures sur les marchés des produits forestiers, dans le cadre de la réunion plénière du Comité des forêts et de l'industrie forestière tenue en novembre 2022. Ce débat était le premier à être organisé en présentiel depuis 2019. Dans la première partie du débat, les présentations et les discussions étaient axées sur quelques produits essentiels du bois et sur leur évolution à court et à moyen terme. La seconde partie du débat a été l'occasion d'examiner les répercussions que les politiques pouvaient avoir sur le marché à long terme. La Section conjointe a rendu brièvement compte des principaux points du débat dans un communiqué de presse⁹.

F. Équipe de spécialistes des produits forestiers durables

36. L'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables s'est réunie en ligne le 6 septembre 2022. Les principaux points abordés étaient les suivants : questions d'organisation liées à la prorogation du mandat de l'Équipe ; orientations relatives aux travaux de la Section conjointe sur les marchés des produits forestiers ; moyens d'améliorer l'efficacité de l'analyse des données et de faire en sorte que le grand public ait plus rapidement accès aux données et aux évaluations. L'Équipe s'est également penchée sur les tendances actuelles du marché dans certains pays et certaines sous-régions de la CEE.

⁸ https://unece.org/evaluation-reports#accordion_8.

⁹ <https://unece.org/media/Forestry/press/372591>.

37. La Section conjointe a en outre pris contact avec les membres de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables afin d'obtenir des orientations sur la structure et le contenu des publications relatives aux produits forestiers dans une économie circulaire. À cette fin, elle a organisé plusieurs consultations informelles en ligne avec des experts. Cette approche s'est révélée particulièrement efficace et la Section conjointe remercie l'Équipe de spécialistes pour sa contribution et les conseils fournis. On trouvera de plus amples informations sur ces publications dans la partie IV (A. 3.).

G. Principales activités prévues pour 2023 et 2024 concernant l'analyse des marchés des produits forestiers, surtout des principes directeurs qui les encadrent, notamment dans le cadre de la Revue annuelle du marché des produits forestiers et du débat annuel sur les marchés :

38. La Section conjointe prévoit d'organiser les principales activités ci-après en matière d'évaluation des marchés des produits forestiers :

- a) Mise en œuvre de l'intégralité des recommandations figurant dans l'évaluation indépendante de la Revue annuelle du marché des produits forestiers et dans le rapport d'étape ;
- b) Élaboration de l'édition 2022-2023 de la Revue annuelle du marché des produits forestiers ;
- c) Préparatifs du débat annuel et de la déclaration sur la situation du marché de 2023 ;
- d) Organisation des réunions de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes des produits forestiers durables.

H. Points clefs sur l'évaluation du marché : pour orientations et discussion

39. Le Groupe de travail conjoint est invité à :

- a) Prendre note des recommandations figurant dans l'évaluation indépendante de la Revue annuelle du marché des produits forestiers ;
- b) Fournir des orientations sur les produits forestiers à privilégier dans les futures évaluations du marché, dans la limite des ressources disponibles ;
- c) Envisager de fournir un appui à la Section conjointe dans le cadre de l'évaluation des marchés des produits forestiers.

III. Bois-énergie

A. Collecte de données

40. La Section conjointe a envoyé l'Enquête conjointe sur le bois-énergie aux fins de la collecte de données pour 2021. Ce questionnaire, actuellement publié tous les deux ans, facilite la collecte de données sur les sources et les utilisateurs de bois-énergie. Sa structure n'a pas été modifiée par rapport à la dernière version et est entièrement compatible avec les questionnaires du secteur forestier et du secteur de l'énergie. Lorsqu'elles étaient disponibles, des données provenant des statistiques forestières et des statistiques de l'énergie ont été utilisées pour préremplir l'Enquête conjointe sur le bois-énergie pour chaque pays, l'objectif étant de réduire les répétitions et de permettre aux correspondants nationaux de se concentrer davantage sur les points de données essentiels. La Section conjointe a adressé aux correspondants nationaux l'Enquête conjointe sur le bois-énergie 2021 en janvier 2023. Le délai imparti pour la collecte de données a été prolongé jusqu'à la fin d'avril 2023 afin qu'un plus grand nombre de réponses puisse être obtenu.

41. La Section conjointe a organisé un cours de formation modulaire en ligne destiné à renforcer la capacité des spécialistes des statistiques forestières et des statistiques de l'énergie à améliorer la qualité des réponses et leur nombre, et à harmoniser les données nationales sur le bois-énergie.

B. Évaluation des données

42. L'évaluation des données sur les principales sources et les principaux utilisateurs de bois-énergie dans les États membres pour l'année de référence 2021 est en cours. Les premiers résultats devraient être communiqués pour information à la session du Groupe de travail.

43. Les données pour l'année de référence 2019 ont été publiées sur le site Web de la Section conjointe (<https://unece.org/forests/joint-wood-energy-enquiry>). La présentation des résultats de 2019 comprend le même ensemble type d'indicateurs que celui des années précédentes et un fichier plat accessible au public.

C. Coopération intersectorielle

44. La Section conjointe a communiqué des informations sur cette collecte de données aux organisations internationales compétentes dans le domaine de l'énergie, telles qu'Eurostat, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et la Communauté de l'énergie. La Section conjointe a réussi à obtenir un accès gratuit à la base de données de l'AIE sur l'énergie, ainsi qu'une liste d'experts nationaux de l'énergie renouvelable, fournie par l'IRENA.

D. Principales activités prévues pour 2023 et 2024 concernant la collecte, la validation et la diffusion de statistiques sur le bois-énergie et l'analyse des questions liées à l'énergie, y compris la demande et l'offre de bois-énergie :

45. La Section conjointe entend organiser les principales activités ci-après liées au bois-énergie :

- a) Validation des données sur le bois-énergie pour l'année de référence 2021, recueillies au moyen de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie ;
- b) Analyse et publication des résultats de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie pour l'année de référence 2021 ;
- c) Publication d'une nouvelle base de données sur le bois-énergie comprenant des données pour 2021 et fondée sur des données provenant de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie de 2021.

E. Points clefs sur l'évaluation des données relatives au bois-énergie : pour orientations et discussion

46. Le Groupe de travail conjoint est invité à :

- a) Donner son avis sur la collecte de données relatives au bois-énergie, notamment sur le calendrier, la planification, la présentation des résultats et la périodicité de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie ;
- b) Envisager de soumettre un ensemble de données complet concernant l'Enquête conjointe sur le bois-énergie, si ce n'est pas déjà fait ;
- c) Informer la Section conjointe des besoins en matière de renseignements ;
- d) Donner à la Section conjointe des orientations sur les moyens de renforcer encore la coopération intersectorielle dans le domaine du bois-énergie.

IV. Conseils en matière de politique forestière

A. Mise en œuvre par la Section conjointe

47. La soixante-dix-huitième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière s'est tenue à Genève, du 2 au 4 novembre 2022. Au cours de cette session, les participants ont examiné les différents aspects des forêts urbaines et périurbaines comme solution fondée sur la nature et infrastructure essentielle. Le Comité a en outre pris note de l'évolution des mesures appliquées à l'échelle mondiale et régionale qui ont des répercussions sur les forêts et le secteur forestier dans la région, y compris la contribution de la Section conjointe à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et sa participation aux autres processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a aussi demandé à la Section conjointe et aux États membres d'œuvrer au renforcement de la coopération entre les organisations régionales et internationales travaillant dans le domaine des forêts et s'est félicité de l'initiative prise par la Section conjointe de tenir régulièrement des réunions informelles entre les cinq secrétariats actuels (CEE, FAO, réseau Integrate de l'Institut européen des forêts, Agence européenne pour l'environnement, Forest Europe).

1. Gestion durable des forêts : restauration des paysages forestiers

48. Au cours des tables rondes ministérielles consacrées à la restauration des paysages forestiers dans le Caucase et en Asie centrale (21-22 juin 2018) ainsi qu'en Europe du Sud-Est (12 octobre 2021), les pays participants ont affirmé leur volonté de restaurer leurs paysages forestiers et ont pris des engagements à cet égard. Pour les aider à honorer ces engagements, la Section conjointe a mis en place un cadre propice à l'élaboration de mécanismes nationaux d'intervention aux fins de la mise en œuvre et du suivi d'activités de restauration de paysages forestiers aux effets durables, à savoir les « Principes directeurs pour encadrer les politiques nationales de restauration des paysages forestiers dans le Caucase et en Asie centrale »¹⁰.

49. Ces principes directeurs sont des principes thématiques et transversaux qui expliquent, par des idées ou des règles de base, comment la restauration des paysages forestiers devrait se dérouler. Ils sont articulés comme suit : une justification, suivie d'une série de propositions de critères à remplir pour s'assurer que le principe a bien été appliqué et d'une description brève des avantages escomptés. Ils ont été élaborés en étroite collaboration avec des experts nationaux et ont notamment fait l'objet d'applications pilotes au Kirghizistan et en Ouzbékistan (pour de plus amples informations, voir le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/6, part. II A.).

2. Rôle du secteur forestier dans l'économie circulaire

50. Depuis la dernière session du Groupe de travail conjoint, la Section conjointe a poursuivi ses travaux sur une série d'études relatives à l'application des modèles circulaires dans certains secteurs de la filière bois, avec l'appui de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables. Dans ce contexte, elle a, par exemple, organisé cinq sessions de consultation avec l'Équipe de spécialistes et plusieurs consultations avec des experts d'États membres, du secteur privé et d'associations sectorielles, notamment pour recenser des études de cas concernant les bonnes pratiques en matière de promotion d'approches circulaires dans le secteur. Cette série d'études comprend trois publications :

a) « General conditions for transition to a sustainable and circular bioeconomy in forest-based industries » [Conditions générales relatives au passage à une bioéconomie circulaire durable dans la filière bois] (en cours – publication prévue à la fin de 2023) ;

b) « Circularity concepts in pulp and paper sector » [Principes de la circularité dans le secteur des pâtes et papiers] (en cours – publication prévue à la fin de 2023) ;

c) « Circularity concepts in wood construction » [Principes de la circularité dans la construction en bois] (achevé – publication prévue au milieu de l'année 2023).

¹⁰ https://unece.org/sites/default/files/2022-08/NPGP-general-version2022%20_0.pdf.

51. La Section conjointe a en outre œuvré à la promotion de la bioéconomie circulaire, y compris de ses dimensions sociales, et à la diffusion d'informations sur ce sujet. Elle a notamment présenté les études sur « Les principes de la circularité dans la filière bois » et le « Catalogue des classifications des déchets de bois dans la région de la CEE », dans le cadre de manifestations extérieures, et organisé des rencontres conjointes avec les représentants de la FAO et de l'Organisation internationale du Travail, à l'occasion du Congrès forestier mondial, ainsi que de la réunion de la Commission des forêts de la FAO.

52. Les travaux visant à définir l'économie circulaire dans le secteur forestier ont été interrompus en raison du peu d'intérêt manifesté par les États membres à cet égard.

3. Forêts urbaines

53. La Section conjointe a élaboré, en vue de la quatre-vingtième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière, un projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine, dans lequel elle propose un ensemble d'actions visant à promouvoir les forêts urbaines aux niveaux local et national ainsi que dans la région de la CEE.

54. L'Initiative pour des villes arborées a continué sa croissance rapide en 2022 et au début de 2023. Dans le cadre de cette initiative, les autorités municipales et locales sont invitées à s'engager à planter des arbres pour rendre les villes plus vertes, plus durables et plus résistantes aux changements climatiques. Au 15 mars 2023, 77 villes s'étaient engagées à planter 12 millions d'arbres, et 10,6 millions d'arbres avaient été plantés.

55. Pour aider les autorités locales à assurer efficacement la planification et la gestion des arbres et des forêts en milieu urbain et périurbain, la Section conjointe a mis au point une boîte à outils comprenant un bilan diagnostique, un modèle de plan de mise en œuvre et des ressources à l'intention des parties prenantes.

56. La Section conjointe a organisé cinq réunions du Réseau informel d'experts sur la foresterie urbaine durable, cadre d'échange de connaissances, de renforcement des capacités et d'apprentissage entre pairs pour l'élaboration, la planification et la gestion de politiques relatives aux arbres et aux forêts durables en milieu urbain et périurbain.

B. Réunions et manifestations (à l'exception des activités de renforcement des capacités)¹¹

1. Forum régional pour le développement durable

57. En avril 2022, la Section conjointe a organisé la table ronde d'apprentissage entre pairs portant sur le thème « Forêts urbaines au service de villes durables », à l'occasion du Forum régional pour le développement durable tenu en 2022. Le 30 mars 2023, elle a organisé, en marge du Forum de 2023, une manifestation sur le thème « La ville du futur, une ville verte ». Ces manifestations ont permis de mettre en avant le rôle que les arbres en milieu urbain et la foresterie urbaine durable, en tant que solution fondée sur la nature intégrée et économique, pouvaient jouer dans le développement de villes plus vertes, plus saines et plus résilientes ainsi que dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

2. Dialogue national sur les politiques forestières

58. Le premier dialogue national sur les politiques forestières consacré au thème « Validation d'une proposition de stratégie nationale pour la restauration des paysages forestiers au Kirghizistan » s'est tenu à Bichkek (Kirghizistan), les 23 et 24 juin 2022. À cette occasion, les participants ont échangé des données d'expérience et fait état de la nécessité de formuler des recommandations concernant les futurs travaux d'élaboration d'une stratégie nationale de restauration des paysages forestiers au Kirghizistan. Le deuxième dialogue national sur les politiques forestières, axé sur « l'étude de faisabilité concernant la restauration comme moyen de renforcer la résilience des paysages en Ouzbékistan (secteur de la foresterie) », a été organisé les 20 et 21 septembre 2022, à Tachkent (Ouzbékistan). Les

¹¹ Les activités de renforcement des capacités sont présentées dans le document portant la cote ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/6.

participants ont examiné les différents aspects de la restauration des forêts et ont conclu qu'une plus grande attention devrait être accordée aux études de faisabilité sectorielles et à la coordination interorganismes, aux fins de la mobilisation de ressources financières provenant de sources nationales et internationales destinées à aider l'État à s'acquitter des engagements qu'il a pris dans le cadre du Défi de Bonn et de l'initiative Yashil Makon (espace vert).

3. Forum des Nations Unies sur les forêts

59. La Section conjointe a organisé une manifestation parallèle en ligne sur le thème « Chaque arbre compte – Le passé, le présent et l'avenir des forêts dans la région de la CEE et au-delà », dans le cadre de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (9 mai 2022). Des spécialistes des milieux universitaires et des administrations forestières ont mis l'accent sur la contribution importante de l'information sur les forêts et des outils connexes à la prise de décisions et à la gestion durable des forêts, compte tenu des tendances et des demandes mondiales à venir.

C. Équipe de spécialistes des forêts boréales

60. L'Équipe de spécialistes des forêts boréales s'est réunie en ligne, le 2 mars 2022. La Section conjointe a appuyé l'élaboration de documents de sensibilisation, dont une note d'orientation, à l'intention des décideurs. Ces documents serviront de base à l'élaboration d'une publication en 2023.

61. Principales activités prévues pour 2023 et 2024 en matière de concertation et de conseils sur les politiques à mener :

a) Organisation dans les pays concernés, éventuellement en Türkiye et en Ouzbékistan, d'ateliers sur les concertations relatives aux politiques forestières nationales, qui porteront sur des études prospectives concernant le secteur de la foresterie et sur les principes de la circularité dans ce secteur ;

b) Publication de l'étude sur les « Principes de la circularité dans la construction en bois » et élaboration des supports de communication connexes ;

c) Établissement de la version définitive de l'étude sur les « Conditions générales relatives au passage à une bioéconomie circulaire durable dans la filière bois », publication de l'étude et élaboration des supports de communication connexes ;

d) Établissement de la version définitive de l'étude sur les « Principes de la circularité dans le secteur des pâtes et papiers », publication de l'étude et élaboration des supports de communication connexes ;

e) Organisation de réunions de suivi sur la restauration des paysages forestiers et sur la mise en œuvre d'une stratégie pour la restauration des paysages forestiers et le développement d'une infrastructure verte ;

f) Élaboration d'une étude sur les forêts boréales, ainsi que de notes d'orientation et de supports de communication connexes ;

g) Promotion d'une foresterie urbaine durable au moyen d'activités de communications destinées à mobiliser les villes pour qu'elles s'engagent en faveur de l'Initiative pour des villes arborées afin d'étendre le couvert forestier urbain et de renforcer la gestion et les politiques en la matière ;

h) Organisation d'une ou de plusieurs réunions du Réseau informel d'experts sur la foresterie urbaine durable ;

i) Examen par le Comité des forêts et de l'industrie forestière et la Commission européenne des forêts du Projet de plan d'action concernant la foresterie urbaine dans la région de la CEE.

D. Points clefs sur les conseils en matière de politique forestière, pour orientations et débat

62. Le Groupe de travail conjoint est invité à :
- a) Prendre note des activités et des publications présentées ;
 - b) Donner son avis sur les travaux présentés et les conseils donnés concernant les travaux qui pourraient être menés à l'avenir.

Annexe

A. Vue d'ensemble des données

Tableau 1
Réponses aux questionnaires

Questionnaire	Questionnaire	Année d'envoi du questionnaire			
		2019	2020	2021	2022
Questionnaire commun sur le secteur forestier	Réponses (total)	44	47	45	42
	QC1 (production) – réponses	44	47	43	42
	Cellules remplies (sur 68) (%)	65	64	66	64
	QC2 (commerce) – réponses	42	41	41	41
	Cellules remplies (sur 236) (%)	93	85	87	93
	QC3 (comm. prod. transf.) – réponses	41	40	37	40
	Cellules remplies (sur 36) (%)	96	91	92	90
	UE/CEE (commerce des espèces) – réponses	28	30	30	40
	Cellules remplies (sur 80 ou 84) (%)*	96	97	94	84
	Questionnaire sur les prévisions	Q1 (prévisions bois rond) – réponses	31	29	31
Cellules remplies (sur 21) (%)		80	84	84	76
Q2 (prévision produits) – réponses		31	29	32	27
Cellules remplies (sur 48) (%)		82	85	79	76
Enquête conjointe sur le bois-énergie		2016	2018	2020	
	Réponses (total)	33	31	26	
	Tableau 3 (bois de chauffage) – réponses	18	15	12	
	Nombre moyen de cellules remplies	4	5	8	
	Tableau 4 (utilisations) – réponses	30	30	24	
	Nombre moyen de cellules remplies	20	20	21	

Note : On compte au total 56 pays membres.

Les deux premiers tableaux concernant l'Enquête conjointe sur le bois-énergie ne sont pas inclus, car ils sont partiellement préremplis.

* Le nombre de cellules à remplir a été réduit à partir de 2021 pour l'UE et la CEE.

Tableau 2
Qualité des réponses au questionnaire commun sur le secteur forestier

<i>Données pour l'année</i>	<i>Qualité satisfaisante des données (%)</i>
1992	62,2
1993	60,8
1994	61,5
1995	59,6
1996	55,8
1997	55,8
1998	51,9
1999	59,6
2000	65,4
2001	71,2
2002	71,2
2003	65,4
2004	69,2
2005	69,2
2006	75,5
2007	79,2
2008	73,6
2009	69,8
2010	67,9
2011	64,2
2012	79,2
2013	79,2
2014	62,3
2015	64,2
2016	69,8
2017	69,8
2018	64,2
2019	69,8
2020	66,0
2021	58,5

Note : La colonne « Qualité satisfaisante des données (%) » correspond au nombre de pays ayant communiqué des données officielles pour au moins 80 % des cellules possibles des QC1 et QC2, divisé par le nombre de pays de la région de la CEE. Les données pour l'année la plus récente (2021) sont provisoires.